

DEPARTEMENT
OISE
CANTON
THOUROTTE
COMMUNE
RIBECOURT- DRESLINCOURT

REPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTE – ÉGALITE – FRATERNITE

DECISION DU MAIRE

N° 2023-100

DECISION PORTANT CONCLUSION D'UN CONTRAT DE PRET A USAGE DES LOCAUX AU 37 SQUARE JACQUES BREL AU PROFIT DU DEPARTEMENT DE L'OISE

Nous, **Jean-Guy LETOFFE**, Maire de la ville de Ribécourt-Dreslincourt ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code civil, notamment ses articles 1875 et suivants ;

Vu la délibération n°2013-075 du 05/07/2013 habilitant le Maire à mettre à disposition les locaux situés 37 Square Jacques Brel pour l'organisation et l'encadrement d'activités sociales et culturelles à destination des habitants ;

Considérant la demande de mise à disposition du Département de l'Oise pour l'organisation de permanences médicale de PMI et de puériculture ;

DECIDONS :

Article 1^{er} – de conclure un contrat de prêt à usage des locaux situés **37 Square Jacques Brel** au profit **du Département de l'Oise** pour l'organisation de permanences de PMI et de puériculture.

Article 2 – signer le contrat de prêt à usage pour une durée d'un an reconductible, prenant effet à compter du 1^{er} octobre 2023.

Article 3 – Charge Monsieur le Directeur Général des Services de l'exécution de la présente décision.

Article 4 – Précise que la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux/gracieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La saisine du Tribunal administratif, 14 rue Lemerchier 80000 AMIENS, peut s'effectuer par voie dématérialisée par l'application Téléréours citoyens, accessible à partir du site www.telerecours.fr

Ribécourt-Dreslincourt, le 2 Octobre 2023

Jean-Guy, LETOFFE
Maire

Envoyé en préfecture le 03/10/2023

Reçu en préfecture le 03/10/2023

Publié le

ID : 060-216005314-20231002-C2023100-DE



PAGE ANNULEE